



Fondation
Après-Tout

Abréviée par

Fondation
de
France

Accompagner les professionnels au service de l'humain

Conditions de ressources pour une éligibilité aux formations

Plafonds de prise en charge pour 1 personne seule sans enfant *	
Revenu fiscal de référence (RFR)	Prise en charge du coût global estimé de la formation
Jusqu'à 25 K€	100%
Entre 25 K€ et 30K€	75%
Entre 30K€ et 35K€ ***	50%

* RFR à calculer avec un abattement de - 5K€ par enfant soit par exemple pour 1 personne seule avec un enfant, un RFR ramené de 30K€ à 25K€ et avec deux enfants à 20K€ ;

***aucune bourse ne peut être accordée pour une personne seule sans enfant à charge dont les revenus dépassent 35K€.

Plafonds de pris en charge pour 1 personne en couple sans enfant *	
Revenu fiscal de référence	Prise en charge du coût global estimé de la formation
Jusqu'à 40 K€	100%
Entre 40 K€ et 45 K€	75%
Entre 45K€ et 55 K€ **	50%

*RFR à calculer avec un abattement de - 5K€ par enfant, soit par exemple pour 1 couple avec un enfant un PFR ramené de 50K€ à 45K€ et avec deux enfants à 40K€ ;

**Aucune bourse ne peut être accordée pour une personne en couple sans enfant à charge dont les revenus dépassent 55K€.

RAPPEL : selon les circonstances, les bourses sont susceptibles d'être imposable et peuvent faire l'objet d'une déclaration de revenus.

Se renseigner auprès du Centre des impôts.